

CENTRES-VILLES VIVANTS

L'OFFRE DE SERVICES





Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Président de la Métropole
du Grand Paris
Maire de Rueil-Malmaison

ÉDITO

Dès 2018, la Métropole s'est engagée, aux côtés des Maires, dans une démarche de dynamisation des centralités urbaines à travers l'Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) « Centres-villes vivants ». En 2021, une nouvelle édition de ce programme a été lancée en lien avec Marie-Christine SEGUI, Conseillère métropolitaine déléguée aux Centres-villes vivants, aux Services et aux Commerces de proximité, Maire d'Ormesson-sur-Marne.

Dans ce cadre, le catalogue « Centres-villes vivants : l'offre de services » a été élaboré par la Métropole du Grand Paris avec ses partenaires, parmi lesquels la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Paris Île-de-France, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) Île-de-France, Les Canaux, L'Institut Paris Région, Centre-ville en Mouvement et Cap Digital. Il a pour objectif de présenter aux communes métropolitaines les services du programme « Centres-villes vivants » et de les accompagner dans leur projet de redynamisation des coeurs de ville.

J'ai eu le plaisir de présenter ce nouvel outil à l'ensemble des acteurs concernés lors des 2^e Assises métropolitaines du Centre-ville, organisées mardi 18 octobre 2022 en partenariat avec Centre-ville en Mouvement, association présidée par Philippe LAURENT, également Vice-président de la Métropole du Grand Paris délégué aux Finances et à l'Information citoyenne et Maire de Sceaux.

Bien cordialement
à vous




CENTRES-VILLES VIVANTS

UN PROGRAMME DÉDIÉ À L'ATTRACTIVITÉ DE VOS CENTRES-VILLES ET QUARTIERS

À la suite de l'Appel à Manifestation d'intérêt «Centres-villes vivants» créé en 2018, la Métropole du Grand Paris a souhaité consolider et pérenniser son action en faveur de l'économie de proximité. «Centres-villes vivants» est désormais un programme d'accompagnement stratégique, technique, juridique et financier, sur le long terme.

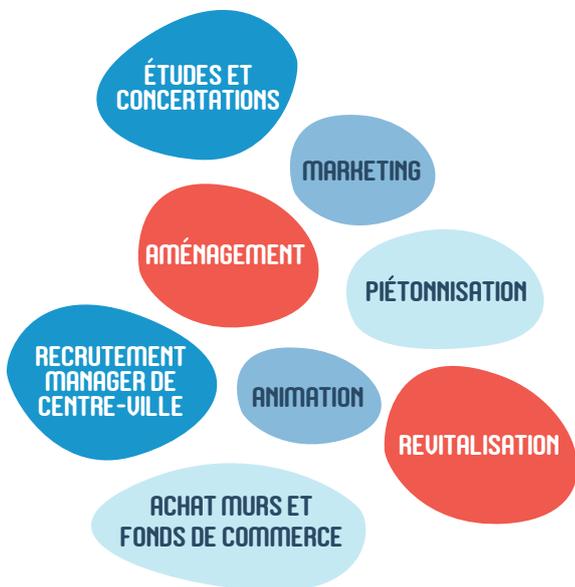
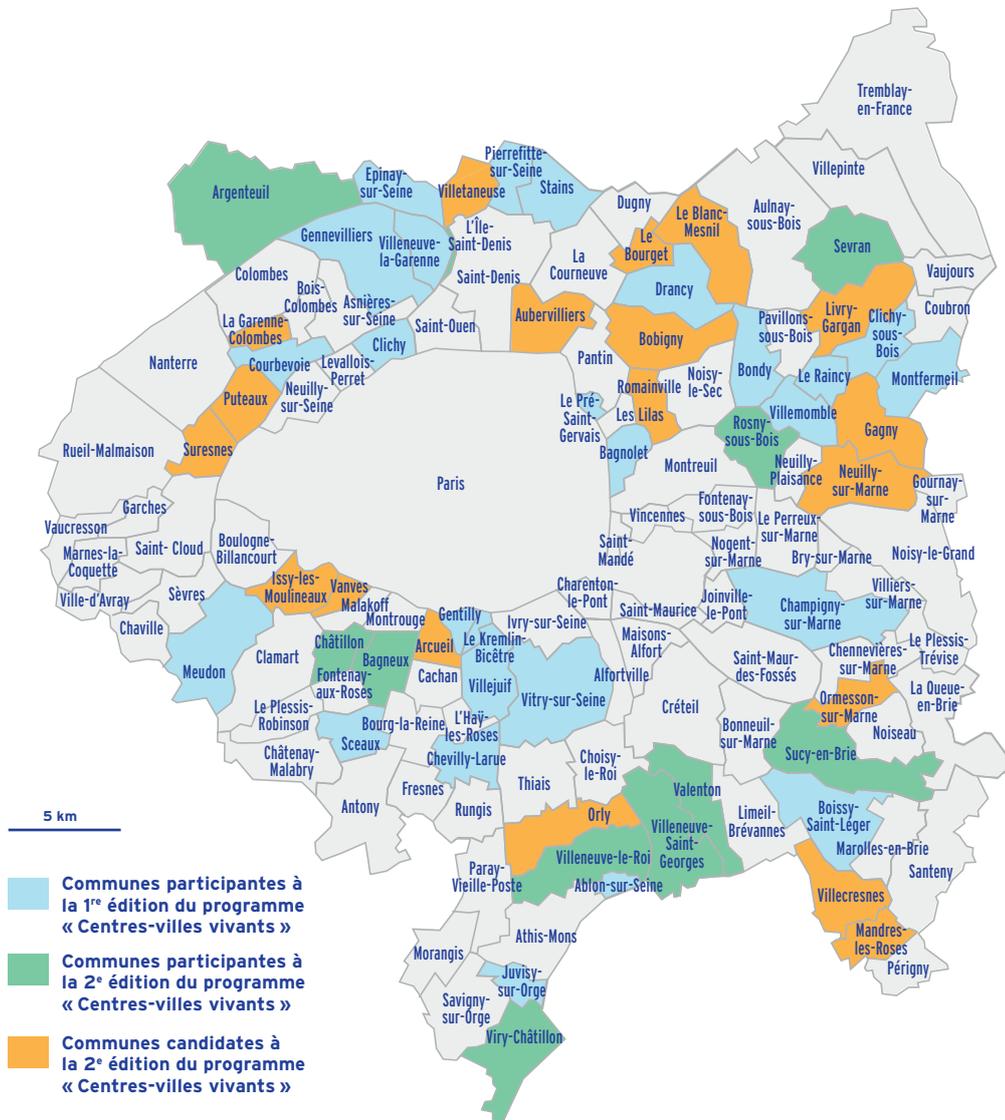
- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ UN FONDS DÉDIÉ (FIMACS) ■ UN ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE, TECHNIQUE ET JURIDIQUE ■ UN SITE INTERNET DÉDIÉ ■ UNE OFFRE DE SERVICES | <ul style="list-style-type: none"> ■ DES ATELIERS THÉMATIQUES ■ UN RÉSEAU METROPOLITAIN DES MANAGERS DE CENTRE-VILLE ■ UNE FONCIÈRE DE REVITALISATION ■ UN OBSERVATOIRE DES CENTRES-VILLES |
|---|--|

La Métropole du Grand Paris vous encourage à intégrer le programme «Centres-villes vivants» et bénéficier ainsi de l'accompagnement de ses équipes. Ce programme a vocation à se développer notamment en fonction des besoins et attentes des communes métropolitaines.

POUR REJOINDRE LE PROGRAMME, RIEN DE PLUS SIMPLE



BILAN 2022 CENTRES-VILLES VIVANTS



8 ATELIERS dédiés au réseau des managers ont été organisés en 2022. 40 participants en moyenne.

17 COMMUNES ont reçu une subvention depuis le lancement de la 2^e édition représentant un budget de 4,8 M€.

11 COMMUNES REPRÉSENTÉES au lancement du réseau des élus au commerce et à l'urbanisme

14 AUTRES COMMUNES ont fait part de leur intention de déposer un dossier de candidature

13,3 M€ cumulés avec la 1^{re} édition.

Nouveauté 2022 : création de la foncière métropolitaine « Centres-villes vivants »



SE DOTER D'OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION POUR L'ATTRACTIVITÉ DE SON CENTRE-VILLE

VOS ENJEUX

Vous avez besoin d'outils d'aide à la décision pour l'attractivité de votre centre-ville ? L'offre de service « *Centre-ville vivant* » vous propose des outils permettant de vous aider dans votre quotidien, d'avoir accès à une information rapide sur un commerce de votre centre-ville ou encore de suivre l'attractivité de votre centre-ville.

OFFRE PROPOSÉE PAR



Métropole
du Grand Paris



CCI PARIS ÎLE-DE-FRANCE



Observatoire de l'offre commerciale

Dans le cadre du programme « *Centres-villes vivants* », la Métropole du Grand Paris, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Île-de-France, a mis en place un observatoire de l'offre commerciale. L'objectif est de mettre à disposition des communes un outil d'aide à la décision leur permettant notamment d'avoir des informations cartographiées sur les locaux commerciaux, la vacance commerciale, etc.

Ce service met également à votre disposition les données économiques clés de votre territoire par le biais de deux supports :

- Le portrait de territoire métropolitain
- Synthèse commerciale

Données de comptages piétons

La Métropole du Grand Paris souhaite offrir aux communes des données de flux piétons. Ces données permettront d'analyser la fréquentation et l'attractivité de leur centre-ville (commerces, services, événements, périodes de travaux, etc.).

Autres observatoires disponibles

D'autres observatoires sont disponibles gratuitement et sont riches de ressources. On peut notamment citer Les Observatoires de Centre-ville en Mouvement, l'Equipomètre de l'Institut Paris Région, ou encore l'Observatoire de la Transmission-reprise artisanale par la CMA IDF l'outil Dataviz de l'APUR. N'hésitez pas à les consulter.

CONTACT

📍 Métropole du Grand Paris - Équipe
« *Centres-villes vivants* » :
centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr

+ Plus d'informations sur

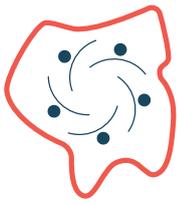
• www.metropolegrandparis.fr

• reseau-managers.fr



Métropole
du Grand Paris

CENTRES-VILLES
VIVANTS



BÉNÉFICIER D'UN CO-FINANCEMENT POUR SES PROJETS DE REVITALISATION

VOS ENJEUX

Vous souhaitez bénéficier d'un co-financement pour vos projets de revitalisation ? L'offre de services « Centres-villes vivants » vous propose un accompagnement méthodologique et financier pour concrétiser cette démarche.

OFFRE PROPOSÉE PAR



Fonds d'Intervention Métropolitain de soutien à l'Artisanat, au Commerce et aux Services (FIMACS)

La Métropole du Grand Paris a créé, en 2018, le programme « Centres-villes vivants » pour accompagner les communes sur le sujet de la revitalisation des centres-villes et quartiers. En plus de l'accompagnement stratégique et technique proposé par Centres-villes vivants, le FIMACS, fonds associé, finance des projets de revitalisation de centres-villes et quartiers.

À travers ce fonds, la Métropole soutient des projets variés. Les projets financés peuvent relever de l'animation commerciale, la communication/promotion, l'aide au recrutement d'un manager de centre-ville, la réalisation d'études, la réalisation de chartes, la rénovation d'halles et de marchés de plein vent, la création de boutiques éphémères, l'achat de rez-de-chaussée commerciaux, la pose de signalétique, ou encore la mise en valeur de l'espace public marchand, etc.

La Métropole du Grand Paris propose également d'autres fonds comme le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) qui témoigne de la volonté de la Métropole du Grand Paris de soutenir les projets d'investissement portés par les communes et les établissements publics territoriaux, dans la perspective d'un développement homogène et d'un rééquilibrage du périmètre métropolitain. Les actions pouvant être soutenues par le FIM doivent relever de la

protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, le développement économique, l'aménagement de l'espace métropolitain et la GEMAPI.

La Métropole propose aussi le Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique (FMIN) : voir fiche « Bénéficiaire d'un co-financement pour ses projets innovants ».

CONTACTS

 **Métropole du Grand Paris**
Équipe « Centres-villes vivant » :
centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr
Équipe Innover dans la Ville :
inno-num@metropolegrandparis.fr
Équipe FIM :
fim@metropolegrandparis.fr

 Plus d'informations sur

• www.metropolegrandparis.fr





BÉNÉFICIER D'UN CO-FINANCEMENT POUR SES PROJETS INNOVANTS

VOS ENJEUX

Vous souhaitez bénéficier d'un co-financement pour vos projets innovants ? L'offre de service « Centres-villes vivants » vous offre un accompagnement méthodologique et financier pour concrétiser cette démarche.

OFFRE PROPOSÉE PAR



Métropole
du Grand Paris

INNOVER
DANS LA VILLE
Innovation
& Numérique
dans la Métropole
du Grand Paris

« Innover dans la ville » et le Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique (FMIN)

La Métropole du Grand Paris souhaite accompagner les projets d'innovation et numériques, afin de construire une métropole innovante au service de ses citoyens.

Pour répondre à cette ambition, nous avons mis en place le programme « Innover dans la ville », en avril 2021. Ce programme vise à accompagner les communes et territoires dans leur démarche de construction de projets innovants, et à favoriser leur possible extension sur l'ensemble du territoire. Le programme « Innover dans la ville » offre notamment aux candidats :

- La possibilité de présenter leur projet à un comité de spécialistes reconnus de l'innovation (Paris&Co, Cap Digital, La French Tech Grand Paris, La 27^e Région, la Banque des Territoires, Bpifrance, Les Canaux, Société du Grand Paris et Choose Paris Region). Ce comité de suivi a pour rôle de conseiller les porteurs de projet et les orienter vers de potentiels partenaires, des opportunités ou des solutions de financement.
- Un parcours balisé, et suivi par les équipes de la Métropole, afin de maximiser la réussite des projets dans la durée.
- L'accès à un outil de financement à travers le Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique (FMIN).

Refondé dans le cadre du programme, le FMIN permet d'intégrer davantage de projets présentant une composante innovante, numérique ou non, afin de leur apporter un soutien financier pouvant s'élever à 40 000€ par projet.

Toutes les communes de la Métropole du Grand Paris, et leur territoire, peuvent intégrer le programme « Innover dans la ville » et soumettre leur projet d'innovation au subventionnement FMIN.

CONTACT

📍 Métropole du Grand Paris - Équipe
Innover dans la ville :

inno-num@metropolegrandparis.fr

+ Plus d'informations sur

• www.metropolegrandparis.fr



Métropole
du Grand Paris

CENTRES-VILLES
VIVANTS



ÊTRE ACCOMPAGNÉ POUR L'ACHAT DE LOCAUX ARTISANAUX ET COMMERCIAUX SUR SA COMMUNE

VOS ENJEUX

Vous souhaitez être accompagné pour l'achat de locaux artisanaux et commerciaux sur votre commune ? L'offre de service « Centres-villes vivants » vous aide à acquérir des murs de locaux commerciaux en vue de redynamiser votre cœur de ville.

OFFRE PROPOSÉE PAR



Foncière « Centres-villes vivants »

La Métropole du Grand Paris a créé via le Conseil Métropolitain du 1^{er} juillet 2022, la Foncière métropolitaine « Centres-villes vivants » (SEM). Celle-ci sera opérationnelle début 2023. Dans la poursuite du programme « Centres-villes vivants », créé en 2018, la foncière a différents objectifs dont ceux de lutter contre la vacance commerciale, diversifier les activités commerciales, maîtriser des emplacements stratégiques, etc. L'objectif de cette foncière est d'acquérir jusqu'à 400 rez-de-chaussées artisanaux et commerciaux d'ici à 8 ans pour un montant total de 142 millions d'euros.

La commune souhaitant bénéficier de l'accompagnement de la foncière devra, pour ce faire, avoir une véritable stratégie d'urbanisme commercial. La foncière interviendra sur les centres-villes et les centralités commerciales de proximité.

Le programme « Centres-villes vivants »
(voir fiche : « Bénéficiaire d'un co-financement pour ses projets de revitalisation »)

À travers le programme « Centres-villes vivants » et son fonds associé (FIMACS), la Métropole peut également vous accompagner financièrement dans l'achat de fonds ou de murs commerciaux (le taux de la subvention varie entre 30 % et 50 % de la dépense).

Par ailleurs, le programme propose également une aide juridique (voir fiche : « Bénéficiaire d'un accompagnement juridique ») qui peut également vous accompagner sur ces sujets (relecture de baux, droit de préemption, etc.)

CONTACT

📞 Métropole du Grand Paris - Équipe
« Centres-villes vivants » :
centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr

+ Plus d'informations sur

• www.metropolegrandparis.fr





BÉNÉFICIAIRE D'UN ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

VOS ENJEUX

Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement juridique ? L'offre de service « Centres-villes-vivants » vous propose un accompagnement juridique approfondi et personnalisé relevant du droit de l'urbanisme et de l'aménagement.

OFFRE PROPOSÉE PAR



- Temps de « *Conseils Experts* » en urbanisme et aménagement commercial par Dominique MORENO (responsable du Pôle des politiques territoriales et régionales) de la CCI Paris IDF

Mise à disposition de « *Conseils Experts* » sur différentes thématiques directement liées à l'urbanisme et l'aménagement commercial, actualités législatives et réglementaires : documents d'urbanisme, autorisation de construire, aménagement commercial, dispositifs fonciers, contrats d'aménagement et de revitalisation, préemption, contentieux, etc.

- Temps « *Juridique, Réglementation, Commerces* » par un juriste Inforeg (assistance téléphonique)

Il s'agit d'un « droit de tirage » d'interrogation à distance, par mail ou téléphone, de juristes d'Inforeg sur des questions précises liées à la réglementation des baux commerciaux, commerciale... (sauf urbanisme). Ce droit de tirage ne pourra concerner la relecture de document et les réponses seront apportées par téléphone par un juriste du service Inforeg de la CCI Paris Ile-de-France.



La Métropole du Grand Paris a missionné pour le programme « Centres-villes vivants », le cabinet d'avocats Goutal, Alibert & Associés en tant qu'AMO juridique.

Le cabinet Goutal, Alibert & Associés est à votre disposition pour vous offrir un accompagnement détaillé (relecture, note, audit, etc.) sur vos problématiques relevant du droit de l'urbanisme et de l'aménagement mais également droit des contrats, droit public, etc.

Les problématiques pouvant être traitées sont larges : préemption urbaine/fonds de commerce, baux commerciaux, Zone d'Aménagement Concerté, relecture de contrat Délégation du Service Public, règlements de halles et marchés, occupation temporaire de l'espace public, contrat de concession, location-gérance, périmètre de sauvegarde, concession d'aménagement, Plan local d'Urbanisme Intercommunal, éviction, droit des sociétés, droit public, ventes réglementées (buvette, alcool et tabac, ouverture dominicale, contentieux commerçants /communes), etc.

Ce service est proposé aux communes ayant intégré le programme « Centres-villes vivants ». Pour bénéficier de ce service, il vous suffit de transmettre votre demande par mail à l'équipe « Centres-villes vivants ».

CONTACT

📧 **Métropole du Grand Paris - Équipe « Centres-villes vivants » :**
centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Paris Île-de-France :
cbot@cci-paris-idf.fr

+ Plus d'informations sur

• www.metropolegrandparis.fr





DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE SON CENTRE-VILLE

VOS ENJEUX

Vous souhaitez développer l'attractivité de votre centre-ville ? L'offre de service « *Centre-ville vivant* » vous guide dans les solutions à mettre en place pour développer ou pérenniser l'attractivité de votre centre-ville.

OFFRE PROPOSÉE PAR



Métropole
du Grand Paris

L'INSTITUT
PARIS
REGION

Guide pratique : « *Prendre en main l'attractivité de son centre-ville* »

La Métropole du Grand Paris s'est associée à L'Institut Paris Région, afin de créer un guide pratique dédié à l'attractivité et au marketing territorial. Ce guide « *Prendre en main l'attractivité de son centre-ville* » est dédié aux communes, élus et techniciens de la Métropole du Grand Paris.

Il a pour objectif premier de répondre aux attentes de terrain, exprimées lors des séances d'écoute des besoins et cherche à y répondre avec des cas concrets. Il a été conçu grâce aux diverses ressources partenariales et actions mises en place en France et à l'international.

Ce guide est proposé sous un format facilement appropriable et utilisable par tous, composé de fiches techniques, méthodes et bonnes pratiques.

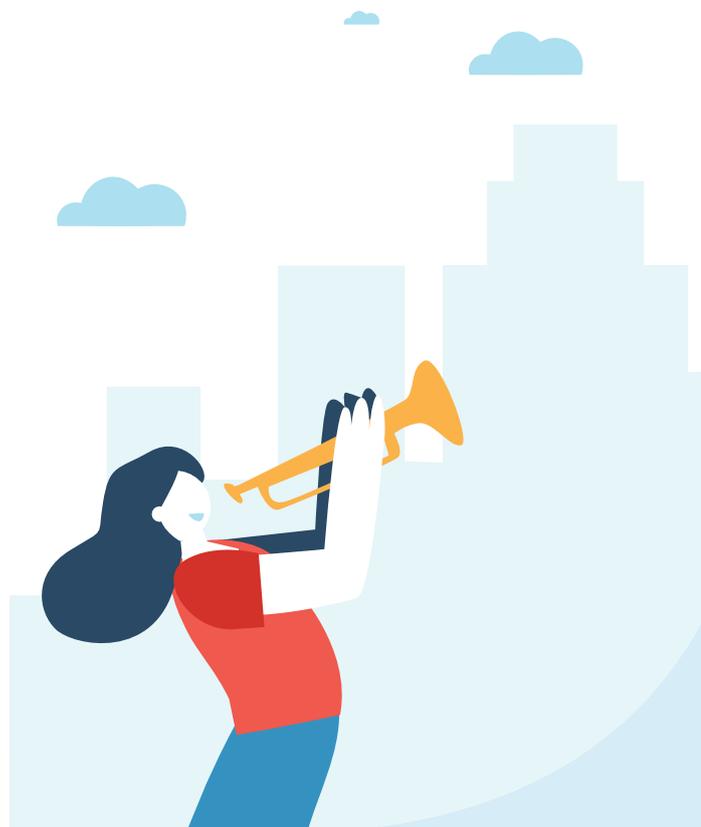
Ce guide est gratuit, merci de vous rapprocher de l'équipe de la Métropole du Grand Paris ou de l'équipe de L'Institut Paris Région pour recevoir votre exemplaire papier. Il est aussi à télécharger sur le site internet de la Métropole du Grand Paris.

CONTACTS

 **Métropole du Grand Paris**
Équipe « Centres-villes vivants » :
centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr
L'Institut Paris Region :
vincent-gollain@institutparisregion.fr
flora.queray@institutparisregion.fr

+ Plus d'informations sur

• www.metropolegrandparis.fr



Métropole
du Grand Paris

CENTRES-VILLES
VIVANTS



ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS VOTRE STRATÉGIE TERRITORIALE

VOS ENJEUX

Vous souhaitez être accompagné dans votre stratégie territoriale ? L'offre de service « Centres-villes vivants » vous accompagne pour effectuer un diagnostic de votre centre-ville et construire un plan d'actions en travaillant sur l'offre commerciale, de loisirs ou de mobilité.

OFFRE PROPOSÉE PAR



Pour les communes de moins de 20 000 habitants avec le soutien de la SEMAEST (Société d'économie mixte de la Ville de Paris)

Dans le cadre du programme « Centres-villes vivants », la Métropole du Grand Paris a missionné un groupement d'entreprise, dont la SEMAEST est mandataire, en mesure de vous accompagner pour :

- Établir le diagnostic de votre centre-ville : à partir de l'analyse de l'offre commerciale et de loisirs, du traitement de données statistiques et d'une analyse urbaine (espaces publics, transport), identification des forces et des faiblesses de votre centre-ville ;
- Vous appuyer dans la construction d'une stratégie de dynamisation de votre polarité commerciale : construction d'un plan d'action adapté à votre commune, en partenariat avec ABCD Culture (politique culturelle), SEGAT (stratégie urbaine) et le Welcome City Lab (animation et loisirs).
- Vous aider à rédiger votre dossier de demande de subventionnement, dans le cadre du dispositif dédié « Centres-villes vivants », avant passage du dossier en comité de suivi.

Pour les communes de plus de 20 000 habitants

À travers le programme « Centres-villes vivants », les communes de plus de 20 000 habitants peuvent demander un accompagnement pour l'élaboration du cahier des charges par exemple. Egalement, un co-financement d'étude est possible avec le programme (subvention entre 30 et 50 % de la dépense)

CONTACT

📞 Métropole du Grand Paris - Équipe « Centres-villes vivants » :
centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr

+ Plus d'informations sur

• www.metropolegrandparis.fr





ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS SES PROJETS

VOS ENJEUX

Vous souhaitez être accompagné dans vos projets ? L'offre de service « Centres-villes vivants » vous accompagne pour pérenniser ou développer l'attractivité de votre centre-ville. Il est ainsi nécessaire de commencer par étudier, penser et fabriquer votre offre commerciale actuelle et de demain.

OFFRE PROPOSÉE PAR



La CMA Île-de-France propose 3 actions aux collectivités :

- Revitaliser son centre-ville ou une polarité commerciale. La CMA IDF propose un outils prospectif d'aide à la décision en matière de revitaliation de centre-ville (ou polarités commerciales), par la réalisation d'une gestion prévisionnelle de votre offre commerciale et artisanale.
- Engager la transformation digitale de son économie de proximité. La CMA IDF propose un outil d'aide à la décision pour orienter la politique locale de transformation digitale de son économie de proximité par la réalisation d'un diagnostic de maturité environnemental du centre-ville (ou des polarités commerciales).
- Engager la transition écologique de son économie de proximité. La CMA IDF propose un outil d'aide à la décision en matière de transition écologique par la réalisation d'un diagnostic de maturité environnementale du centre-ville (ou des polarités commerciales).

CONTACT

📞 **Thomas CECINI - Directeur régional adjoint du développement économique et territorial**
thomas.cecini@cma.idf.fr - 06 49 42 47 82

+ Plus d'informations sur

• www.metropolegrandparis.fr





ÊTRE ACCOMPAGNÉ PAR DES CONSEILS EXPERTS

VOS ENJEUX

Vous souhaitez pérenniser ou développer l'attractivité de votre centre-ville ? Il est nécessaire pour cela d'étudier, penser et fabriquer son offre commerciale actuelle et de demain.

OFFRE PROPOSÉE PAR



Métropole
du Grand Paris



CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

« *Conseils Experts* » individuels par les équipes Commerce des Chambre de commerce et d'Industrie (CCI) départementales et territoriales (75, 91, 92, 93, 94 et 95) à destination des communes de la Métropole du Grand Paris

Afin de répondre à vos besoins et vous aider à appréhender au mieux les actions et solutions possibles, les CCI concernées par le périmètre de la Métropole du Grand Paris pourront vous apporter des réponses personnalisées et en priorité sur 3 domaines :

- Aux marchés forains et halles alimentaires ;
- Aux problèmes liés aux travaux sur la voie publique ;
- À la recherche de porteurs de projet.

Les équipes des Chambre de Commerce et de l'Industrie départementales et territoriales concernées répondront également à vos questions concernant les aspects liés à votre activité au quotidien.

Les conseils experts seront apportés par téléphone ou par email et se limiteront à un temps de questions/réponses.

Les demandes de « *Conseils Experts* » sur ces thématiques doivent être effectuées auprès de l'équipe « *Centres-villes vivants* » de la Métropole du Grand Paris.

CONTACT



Métropole du Grand Paris - Équipe
« *Centres-villes vivants* » :

centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr



Plus d'informations sur

• www.metropolegrandparis.fr



Métropole
du Grand Paris

CENTRES-VILLES
VIVANTS



TRANSFORMER SA HALLE / SON MARCHÉ DE PLEIN VENT

VOS ENJEUX

Vous souhaitez transformer votre marché ? L'offre de services « Centres-villes vivants » vous accompagne dans votre projet de rénovation ou de création de marché.

OFFRE PROPOSÉE PAR



La Métropole du Grand Paris, en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) Île-de-France, propose 3 actions aux collectivités :

- Avant : conseil à la collectivité en matière d'aménagement nécessaire au futur marché, mais aussi à la gestion de la relation aux artisans-commerçants. Relais de la communication auprès des artisans-commerçants ;
- Pendant : participation aux commissions des marchés ;
- Après : accompagnement des artisans à l'implantation ou à la « désimplantation » de leur activité.

CONTACT

📞 **Thomas CECINI - Directeur régional adjoint du développement économique et territorial de la CMA Île-de-France**

thomas.cecini@cma.idf.fr - 06 49 42 47 82

+ Plus d'informations sur

• www.metropolegrandparis.fr





CRÉER DES QUARTIERS ARTISANAUX ET PRODUCTIFS LOCAUX

VOS ENJEUX

Vous souhaitez créer des quartiers artisanaux et productifs locaux ? L'offre de service « Centres-villes vivants » vous accompagne pour mettre en place une véritable stratégie de développement d'activités artisanales et productives sur votre territoire.

OFFRE PROPOSÉE PAR



La Métropole du Grand Paris, en partenariat avec la CMA Île-de-France, accompagne les collectivités pour mettre en place une stratégie de développement des activités productives par le développement d'une offre immobilière dédiée à l'Artisanat. L'étude d'opportunité et de définition, réalisée par la CMA Île-de-France, pour les collectivités de la Métropole, leur permet d'avoir une vision claire des produits immobiliers à développer en fonction de la demande des entreprises artisanales concernées.

La CMA Île-de-France accompagne les collectivités dans la réalisation de leur projet immobilier de la phase étude jusqu'à sa commercialisation auprès des entreprises artisanales :

- Diagnostic préalable ;
- Analyse du site/de la construction identifiée et de ses contraintes ;
- Préconisations pour le cahier de charges ;
- Recherche du financement ;
- Suivi du projet architectural ;
- Appel à candidatures et sélection des artisans.

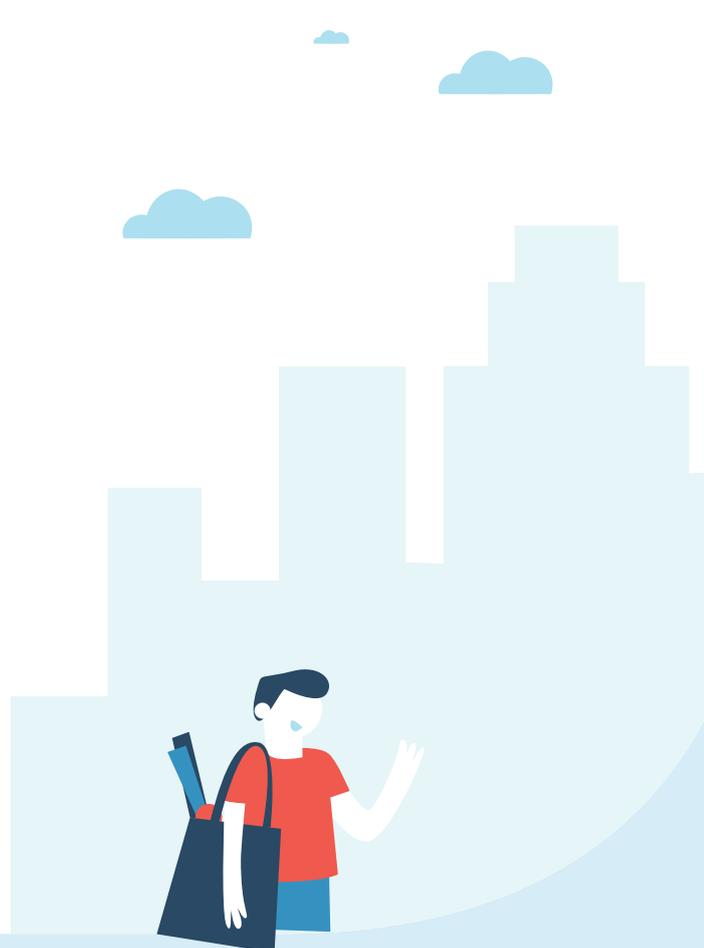
CONTACT

📞 **Thomas CECINI – Directeur régional adjoint du développement économique et territorial de la CMA Île-de-France :**

thomas.cecini@cma-idf.fr - 06 49 42 47 82

+ Plus d'informations sur

• www.metropolegrandparis.fr





S'INSPIRER POUR DÉVELOPPER L'ENTREPREUNARIAT SOCIAL ET SOLIDAIRE

VOS ENJEUX

Vous souhaitez implanter de nouveaux types de commerces sur votre territoire ? L'offre de notre partenaire Les Canaux vous permet de vous inspirer et vous accompagner pour créer/implanter sur votre territoire des initiatives sociales et solidaires.

OFFRE PROPOSÉE PAR



Implanter des structures de l'entrepreneuriat social et solidaire sur le périmètre métropolitain

Les structures de l'entrepreneuriat social et solidaire ont pour but l'atteinte d'objectifs sociaux et/ou environnementaux et non la recherche unique de la rentabilité comme une fin. Elles répondent ainsi à plusieurs enjeux tels que : favoriser l'emploi local et l'inclusion, lutter contre les discriminations en tous genres, développer le réemploi/recyclage, privilégier les circuits courts, limiter les déchets...

Ainsi, de nombreuses formes d'entreprises se sont développées : ressourceries, recycleries, boutiques solidaires, cafés solidaires, repair-café, tiers-lieux, etc.

Les Canaux peuvent vous aider à implanter de nouvelles structures dédiées à l'entrepreneuriat social et solidaire sur votre territoire grâce à la mise à disposition de fiches pratiques.

Les Kiosques Ethiques

Les Kiosques Ethiques offrent la possibilité à un collectif de commerçants de pouvoir tester leurs produits dans d'anciens kiosques à journaux aménagés en économie circulaire. Ces kiosques permettent de revitaliser le commerce de proximité, de créer du lien social à l'échelle du quartier et de soutenir les commerçants responsables en testant de nouvelles formes de commerces innovants.

À titre d'exemple, trois kiosques se trouvent actuellement entre les stations métro Stalingrad et La Chapelle : un consacré à la maison durable (objets de décoration, accessoires de mode recyclés...) et deux dédiés à l'alimentation durable (circuits courts, produits issus du commerce équitable, zéro déchet...).

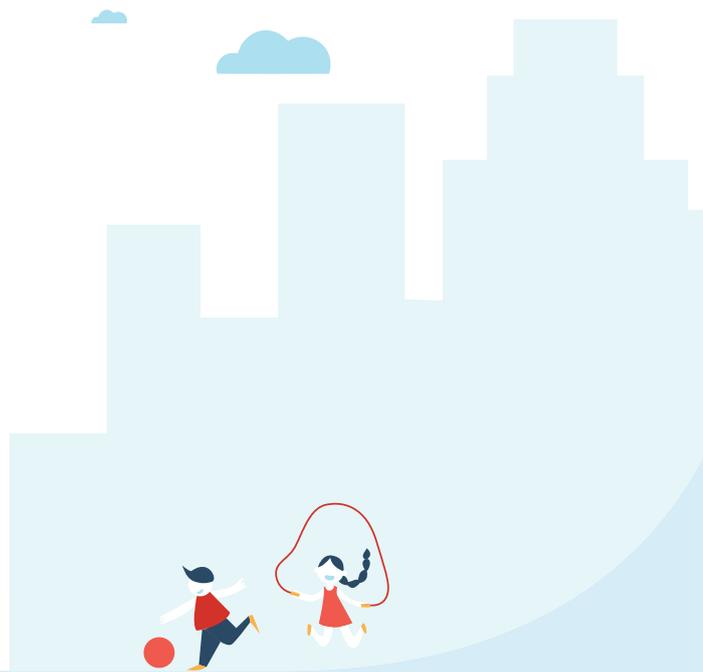
Les Canaux mettent à disposition un kit méthodologique permettant de déployer ce type d'initiative sur votre territoire.

CONTACT

 **Kelly CAMPET - Chargée de mission
Commerce Responsable aux Canaux :**
kelly.campet@lescanaux.com

 Plus d'informations sur

• www.metropolegrandparis.fr





ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ARTISANS ET DES COMMERCANTS

VOS ENJEUX

Vous souhaitez sensibiliser les artisans et commerçants de votre territoire au commerce responsable ? Le Guide Artisanat et commerce responsable est là pour vous guider.

OFFRE PROPOSÉE PAR



Guide Artisanat et commerce responsable

Ce guide initié par Les Canaux est un document ressource destiné aux artisans et commerçants de votre territoire pour leur partager :

- La définition du commerce responsable et ses 6 piliers ;
- Des exemples concrets et des bonnes pratiques recensées sur le territoire ;
- Les acteurs de l'accompagnement, du financement, de la certification et les centres de ressources pour mener à bien leurs projets ;
- Un état des lieux sur la réglementation et les acteurs institutionnels.

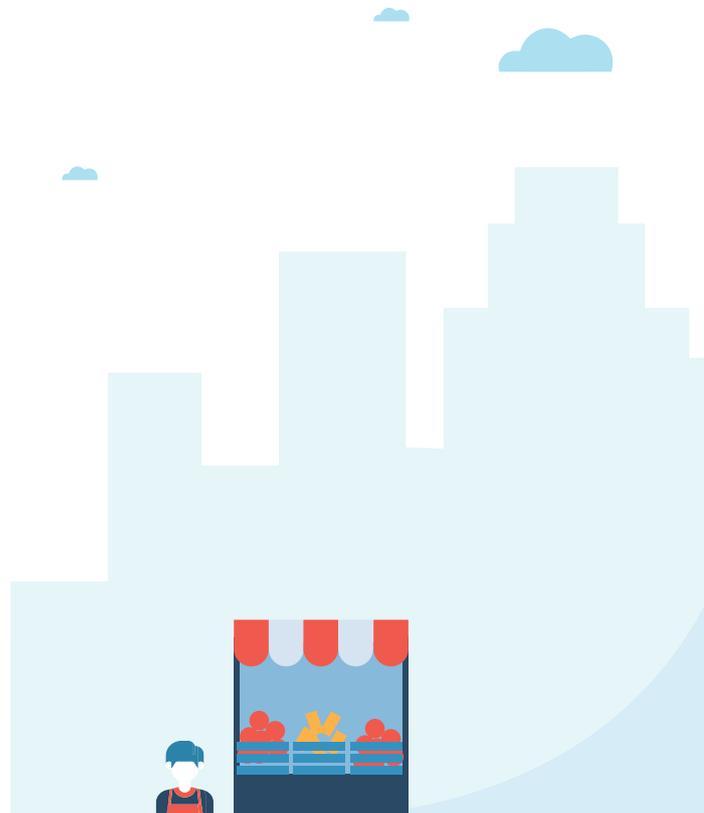
Vous pouvez retrouver ce guide en format numérique sur les sites internet de la Métropole du Grand Paris, du Réseau des Managers ainsi que celui des Canaux.

CONTACT

 **Kelly CAMPET - Chargée de mission Commerce Responsable aux Canaux :**
kelly.campet@lescanaux.com

 Plus d'informations sur

• www.metropolegrandparis.fr





IMPLANTER ET AMÉLIORER LA PERFORMANCE DE BOUTIQUES ÉPHÉMÈRES ET MÉTIERS D'ART SUR SA COMMUNE

VOS ENJEUX

Vous souhaitez implanter sur votre commune une boutique éphémère ou des métiers d'art ? Vous souhaitez améliorer et redynamiser des boutiques éphémères ou des métiers d'art déjà en place sur votre commune ? La Métropole du Grand Paris et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) Île-de-France se sont associées pour vous proposer un accompagnement technique, stratégique et financier.

OFFRE PROPOSÉE PAR



Métropole
du Grand Paris



En partenariat avec la CMA Île-de-France, la Métropole propose un appui à l'implantation et à la redynamisation de boutiques éphémères ou concept stores des métiers d'art.

Dans le cadre d'une création, la CMA Île-de-France pourra étudier la faisabilité de cette implantation et apportera des préconisations techniques et architecturales (modèle économique, modèle de gestion, sourcing, aménagements etc.). La CMA Île-de-France pourra également vous mettre en relation avec des professionnels des métiers d'art.

La Métropole pourra vous accompagner financièrement par le co-financement de projets (achat murs commerciaux, travaux, aménagement intérieur) mais aussi par l'aide au financement des loyers seulement dans le cas des boutiques éphémères et boutiques à l'essai.

Par ailleurs, dans le cadre d'une boutique éphémère ou métier d'art en perte de vitesse, la CMA Île-de-France pourra également vous accompagner à l'élaboration d'une stratégie à mettre en place pour redynamiser ce commerce (gestion, programmation, etc.)

Enfin, la CMA Île-de-France et la Métropole du Grand Paris ont prévu de créer un Réseau des boutiques éphémères et métiers d'art (état des lieux des communes métropolitaines détenant ou gérant une boutique, diagnostic des besoins des communes/gestionnaires de boutiques, planning d'action et d'animation, etc.). Si vous êtes intéressé par ce type de mise en réseau, n'hésitez pas à vous faire connaître.

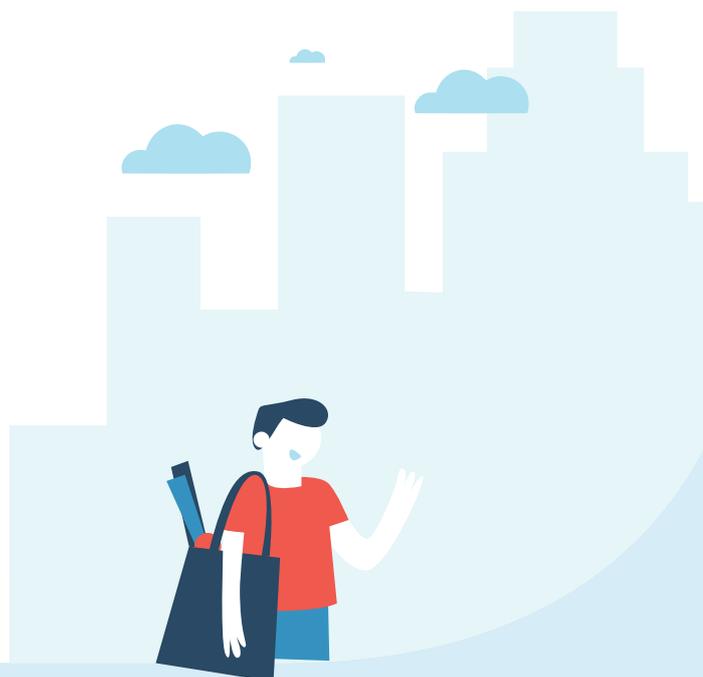
Pour bénéficier de ce service ou obtenir davantage d'information, il vous suffit de transmettre votre demande par mail à l'équipe « Centres-villes vivants ».

CONTACT

✉ Métropole du Grand Paris - Équipe
« Centres-villes vivants » :
centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr

+ Plus d'informations sur

• www.metropolegrandparis.fr



Métropole
du Grand Paris

CENTRES-VILLES
VIVANTS



REPENSER LA LOGISTIQUE SUR SON TERRITOIRE

VOS ENJEUX

Vous souhaitez réduire l'impact environnemental du transport de marchandises sur votre commune? L'équipe Logistique Urbaine de la Métropole du Grand Paris vous propose un diagnostic flash sur votre commune.

OFFRE PROPOSÉE PAR



Un diagnostic flash de logistique urbaine

La Métropole propose de réaliser pour vous, un diagnostic en deux volets:

- Une **étude de quantification** et de répartition horaire des flux de marchandises s'appuyant sur une modélisation, et aboutissant à des préconisations telles que le nombre et le pré-positionnement d'aires de livraisons, le partage optimisé de la voirie, etc;
- Des **entretiens avec les services de la Ville** permettant la bonne compréhension des problématiques rencontrées sur le territoire et l'identification de premières solutions.

Un accompagnement et un soutien à la mise en place d'expérimentations

La Métropole propose un accompagnement technique, voire financier, à la mise en place de pratiques logistiques innovantes: cyclo logistique, livraisons en horaires décalés (certibruit), aires de livraison connectées, déploiement de bornes de recharge pour véhicules utilitaires partagés, ...

CONTACT

📧 **Métropole du Grand Paris - Équipe Logistique urbaine durable:**
logistique.urbaine@metropolegrandparis.fr

+ Plus d'informations sur

• www.metropolegrandparis.fr





VALORISER LES SAVOIR-FAIRE ET BONNES PRATIQUES

VOS ENJEUX

Vous souhaitez valoriser les savoir-faire et bonnes pratiques ? L'offre de service « Centres-villes vivants » vous aide à valoriser les entreprises engagées dans une démarche qualité et de transition écologique.

OFFRE PROPOSÉE PAR



La Métropole du Grand Paris, en partenariat avec la CMA Île-de-France, propose deux actions challengeant de valorisation aux collectivités :

- **Les Écodéfis** : la collectivité challenge des artisans-commerçants sur leurs pratiques environnementales. Plusieurs défis sont proposés, et un audit permet d'identifier les entreprises ayant relevé le défi. Cette opération permet à la fois d'identifier les bonnes pratiques, de les partager, et de motiver les artisans-commerçants de manière ludique. Les lauréats pourront ensuite valoriser leur démarche auprès de leur clientèle.
- **La charte qualité** : la collectivité valorise les entreprises artisanales engagée dans une démarche de qualité en matière relation client durable. La CMA Île-de-France organise clefs en main le processus de labellisation des entreprises candidates, de leur audit, jusqu'à la cérémonie de remise.

Les actions font l'objet d'un comité de labellisation après audit, qui permet de sélectionner les lauréats. Les lauréats sont ensuite mis à l'honneur lors d'une cérémonie de remise de label organisée par la commune avec la CMA Île-de-France. Ces cérémonies sont l'occasion pour les collectivités de créer une forte proximité avec les artisans entreprises et de renforcer les liens avec leur réseau d'entreprises.

CONTACT

📧 **Thomas CECINI – Directeur régional adjoint du développement économique et territorial :**
thomas.cecini@cma-idf.fr - 06 49 42 47 82

+ Plus d'informations sur

• www.metropolegrandparis.fr





IMPLANTER UNE MICRO-FOLIE

VOS ENJEUX

Vous souhaitez implanter une micro-folie ? L'offre de service « Centres-villes vivants » vous aide à implanter un lieu culturel de proximité, transdisciplinaire et accessible à tous sur votre commune.

OFFRE PROPOSÉE PAR



Les Micro-Folies

Les Micro-Folies sont des plateformes culturelles de proximité proposant un modèle d'implantation simple et peu onéreux. Ce modèle peut être intégré soit dans une structure déjà existante (médiathèque, centre culturel et social, lieu patrimonial), soit dans un programme neuf. Elles peuvent également être mobiles afin de toucher un territoire plus large.

Elles s'articulent autour d'un musée numérique (riche de plusieurs milliers d'œuvres) et de modules complémentaires que vous pouvez choisir selon les enjeux et l'écosystème de votre commune : espace FabLab, espace scénique, espace de réalité virtuelle, etc. En plus d'être toutes uniques, elles peuvent donc également se réinventer à loisir.

L'implantation de ces Micro-Folies dans les communes métropolitaines s'inscrit pleinement dans la volonté de la Métropole de donner sa pleine place à la culture, dans l'aménagement urbain, en favorisant la réduction des inégalités territoriales.

La Métropole accompagne donc leur déploiement en finançant, par le biais du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), jusqu'à 50 % des dépenses d'investissement nécessaires à la création d'une Micro-Folie.

La Métropole co-anime également avec La Villette le réseau des Micro-Folies de la Métropole du Grand Paris. Ce réseau technique rassemble toutes les Micro-Folies ouvertes ou en projet ainsi que les services culturels des communes et des Établissements publics territoriaux d'implantation afin d'échanger sur l'ancrage des Micro-Folies sur leur territoire, partager les bonnes pratiques et favoriser leur inscription dans une dynamique métropolitaine.

CONTACT

 **Métropole du Grand Paris - Martin NIEDZIELA - Chargé de mission Culture :**
culture@metropolegrandparis.fr

 Plus d'informations sur

• www.metropolegrandparis.fr





ANIMER SES BORDS D'EAU

VOS ENJEUX

Vous souhaitez animer vos bords d'eau ? L'offre de services « Centres-villes vivants » vous aide à déployer des animations estivales tout en contribuant au rayonnement de votre territoire à l'échelle métropolitaine.

OFFRE PROPOSÉE PAR



« Votre été au bord de l'eau »

L'appel à projet « Votre été au bord de l'eau avec la Métropole du Grand Paris » propose de développer le long des rivières et canaux des animations estivales permettant ainsi de leur donner un nouvel usage mais aussi de réunir habitants, promeneurs, touristes à travers des animations diverses le temps d'un été.

L'idée est d'organiser des animations estivales (culture, sport, découverte de la voie d'eau, etc.) sur plusieurs journées qui mettront ainsi en valeur les berges des cours d'eau et des canaux (hors festivités liées à la Fête nationale du 14 juillet).

La Métropole propose ainsi de soutenir les communes qui souhaiteraient développer ce type de projet. en leur attribuant une subvention dans la limite d'un plafond de 5 000 € représentant au maximum 50 % des dépenses engagées.

« Big Jump » Métropolitain

La Métropole du Grand Paris œuvre pleinement pour améliorer la qualité de l'eau de la Seine et de la Marne, et y rendre possible la baignade. Afin de sensibiliser le grand public à cet objectif, la Métropole du Grand Paris poursuit

son implication dans la promotion du « Big Jump Métropolitain » et incite les communes à organiser cet événement, qui se déroule chaque année le 2^e dimanche du mois de juillet. Un fascicule présentant cet événement peut être mis à votre disposition.

La Métropole souhaite soutenir financièrement les communes sur cette initiative de réappropriation des cours d'eau, dans la limite d'un plafond de 5 000 euros représentant 50 % des dépenses engagées.

CONTACT

 Sara JACOB - Chargée de mission Tourisme et Patrimoine:
sara.jacob@metropolegrandparis.fr

 Plus d'informations sur

• www.metropolegrandparis.fr





DIGITAL COMMERCES & COLLECTIVITÉS

VOS ENJEUX

Vous souhaitez disposer d'un outil digital ? CONNECT STREET est une plateforme dédiée aux collectivités et commerces de proximité. Elle permet d'informer, de former et de faire découvrir des solutions digitales indispensables pour les commerçants et collectivités.

OFFRE PROPOSÉE PAR



CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

CONNECT
STREET

Plongez dans une expérience d'immersion virtuelle en 3D !

Intégrer le digital dans son activité, c'est s'adapter aux nouvelles habitudes de consommation, favoriser la vie économique locale et redynamiser sa ville.

Cet espace virtuel permet d'ouvrir, par thématiques, les portes des 4 showroom virtuels offrant de multiples solutions digitales :

- « *Mieux attirer* » : référencement, vitrines en ligne, sites web, campagnes de communication digitales ciblées...
- « *Mieux gérer* » : caisses connectées, solution paiement en ligne, gestion des commandes, suivi des stocks...
- « *Mieux vendre* » : réseaux sociaux, suivi de la clientèle, programmes de fidélisation, cartes de fiabilité, jeux et animations...
- « *La boutique des collectivités* » : boutiques virtuelles, marketplaces, sites ville...

Vous pouvez bénéficier également d'un espace d'animation appelé « *Agora du commerce* » dédié à l'organisation d'animations virtuelles totalement personnalisables.

Il permet de créer des événements, des rencontres et de diffuser tous types de médias (webinaires, réunions, discours, inaugurations, vidéos...).

CONTACT

 **CCI Paris Ile de France**
connect-street@cci-paris-idf.fr

 Plus d'informations sur

• www.connect-street.fr





SE Doter DU DIGITAL POUR FAIRE ÉVOLUER SON CENTRE-VILLE

VOS ENJEUX

Vous souhaitez tirer parti du digital pour :

- Mieux connaître les commerçants et clients de votre centre-ville ;
- Aider ces commerçants à augmenter leurs ventes ;
- Construire une logistique urbaine durable qui limite l'impact écologique et les nuisances ;
- Développer les circuits-courts et le commerce circulaire ;
- Recréer une offre commerciale dans les territoires qui en sont dépourvus.

OFFRE PROPOSÉE PAR

cap-digital
Paris Region

Accompagnement à la digitalisation des commerces

La Métropole du Grand Paris s'est associée pour le programme « Centres-villes vivants », au pôle de compétitivité Cap Digital en tant que partenaire sur le volet numérique. Ce partenariat pourra concerner la mise en œuvre de solutions qui permettent :

- De mieux analyser les besoins et les capacités du territoire : cartographie des acteurs du commerce, analyse des flux de visiteurs et de clients, analyse des flux de livraison ;
- De compléter les ventes en magasin : site ecommerce, place de marché, site de seconde main ;
- De faire vivre une économie locale : place de marché professionnelle entre commerçants, artisans et producteurs locaux ;
- De maîtriser les infrastructures et les services de logistique urbaine : casiers, micro-entrepôts, livraison mutualisée, livraison collaborative entre clients.

Pour en savoir plus ou bénéficier de ce service, il vous suffit de transmettre votre demande par mail à l'Équipe « Centres-villes vivants ».

CONTACT

📍 **Métropole du Grand Paris - Équipe « Centres-villes vivants » :**
centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr
thomas.cecini@cma-idf.fr - 06 49 42 47 82

+ Plus d'informations sur

• www.metropolegrandparis.fr





S'INFORMER ET RÉSEAUTER : NEWSLETTER, ATELIERS, SITE WEB

VOS ENJEUX

Vous souhaitez rester informé sur l'actualité dédiée au programme « Centres-villes vivants » ? De nombreux outils sont à votre disposition.

OFFRE PROPOSÉE PAR



Métropole
du Grand Paris



centre-ville
en mouvement



CCI PARIS ÎLE-DE-FRANCE

La Newsletter : Les Centres-villes en mouvement, spécial Métropole du Grand Paris

Publiée tous les deux mois, cette newsletter est le fruit du partenariat mené entre la Métropole du Grand Paris et l'association d'élus et de parlementaires Centre-Ville en Mouvement. Elle permet de mettre en avant les actions portées par la Métropole, les centres-villes innovants, et les exemples inspirants en France et en Europe.

Les ateliers « Centres-villes vivants »

Chaque année, la Métropole du Grand Paris, en partenariat avec la CCI Paris Île-de-France, vous propose un programme complet d'ateliers en webinaire ou présentiel. Ces ateliers ont lieu tous les mois et traitent de thématiques variées (halles et marchés, Économie Circulaire et Solidaire, Attractivité territoriale, réglementation, etc.). N'hésitez pas à nous soumettre vos besoins !

Le site internet Réseau-Manager.fr

Le site *reseau-manager* est un site internet créé en partenariat avec la CCI Paris Île-de-France. C'est un espace privé et réservé aux personnes des communes de la Métropole du Grand Paris en charge de la redynamisation des centres-villes. Vous retrouverez sur ce site, initié en 2020

et entièrement refait en 2022, les actualités du réseau, l'agenda, les supports d'ateliers, des fiches pratiques par thématiques mais également un espace pour échanger avec vos homologues et l'équipe « Centres-villes vivants ». Cet outil est mis à votre disposition. N'hésitez pas à nous transmettre les documents que vous souhaitez partager avec la communauté.

CONTACT

📧 Métropole du Grand Paris - Équipe
« Centres-villes vivants » :
centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr

+ Plus d'informations sur

• www.metropolegrandparis.fr

• reseau-managers.fr





Métropole du Grand Paris
15-19 avenue Pierre-Mendès-France
75013 Paris - Tél.: 01 82 28 78 00

www.metropolegrandparis.fr

